

PREFET DES ETUDES, LA CONFUSION !

Au terme des états généraux de la sécurité à l'école, des 7 et 8 avril à Paris, le Ministre de l'Education Luc Chatel a annoncé une série de mesures destinées à combattre la violence. Parmi elles, la création d'un préfet des études.

Extrait d'une interview de Jean-Michel BLANQUER, directeur général de l'enseignement scolaire : « Le préfet des études sera responsable de la vie scolaire et du suivi personnalisé des élèves pour un niveau donnéPleinement intégré à l'équipe de direction, il jouera un rôle pivot, au carrefour des métiers de chef d'établissement, de conseiller principal d'éducation (CPE), d'assistant d'éducation, de professeur... Il aura ainsi pour vocation de renforcer la cohésion de la communauté éducative. Car la vie scolaire est l'affaire de tous les adultes de l'établissement...Il sera en fait une sorte de "super CPE" qui pourra tenter de comprendre pourquoi tel ou tel élève est régulièrement absent des cours ou se montre agressif.S'agissant du recrutement des préfets, le vivier naturel est celui des CPE. On peut aussi imaginer que des enseignants soient volontaires pour assumer cette tâche, qui constituera un excellent apprentissage pour tous ceux qui souhaitent devenir chef d'établissement. Il est envisageable également de confier cette mission à des contractuels présentant le profil adéquat. »

Définition du Grand Larousse: « Le Préfet des Etudes est chargé, dans les collèges de jésuites, de veiller à la discipline et au bon fonctionnement des études ». Ce terme désuet reprend l'expérimentation « de directeur des études » dans l'académie de Créteil.

Le CPE au quotidien a déjà dans ses missions d'analyser et de comprendre la réalité des comportements violents et absentéistes, en liaison avec les autres membres de la communauté éducative.

Comment ignorer à ce point les missions des CPE ?

Quel intérêt à créer une hiérarchie supplémentaire si ce n'est de faire basculer le CPE dans l'équipe de direction ?

Le travail au quotidien des CPE est reconnu par l'ensemble de la communauté éducative. Notre position non hiérarchique au sein des équipes éducatives est pour nous, au contraire, un gage d'efficacité.

Nous attendons de notre employeur la même reconnaissance plutôt qu'une remise en cause régulière du cœur de notre métier à savoir le suivi des élèves.

Ce n'est pas en « hiérarchisant » les CPE entre eux que la profession sera plus efficace mais en donnant aux établissements un nombre suffisant de CPE aux qualifications validées par un concours de haut niveau.

Les CPE se rassembleront le 5 mai à 14h30 à Solferino et ont demandé à être reçus au Ministère. Ce sujet sera un des thèmes de l'audience.

Guy BOURGEOIS, pour le secteur CPE.
cpe@snes.edu